Accusé de réception en préfecture

021-212102313-20130930-VD20133009-008-DE

Date de télétransmission : 01/10/2013 Date de réception préfecture : 01/10/2013

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS





MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme FAVIER - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. GRANDGUILLAUME - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés: Mme TENENBAUM (pouvoir M.MILLOT) - Mme BLETTERY (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. BERTHIER) - M.OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents

OBJET DE LA DELIBERATION

Rue Berlier - Désaffectation et déclassement du domaine public communal d'un parking

Monsieur Pribetich, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la future cession de l'ensemble immobilier situé 47, rue Berlier et afin d'offrir les meilleures conditions pour une opération de rénovation urbaine et architecturale de qualité, il est nécessaire de procéder préalablement au déclassement du domaine public d'un petit parking public de dix-huit places matérialisées.

8

Par délibération du 24 juin dernier, le Conseil Municipal a décidé d'engager les formalités administratives préalables au déclassement du domaine public communal d'une emprise, d'une superficie d'environ 725 m².

Au cours de l'enquête publique qui s'est déroulée du 4 au 18 septembre 2013 inclus, cinq contributions ont été consignées, dont celle du président de l'association des commerçants du quartier Jeannin, au registre d'enquête ou adressées par courrier au commissaire-enquêteur.

Les observations formulées sont ci-après synthétisées.

Contribution n°1:

- constate une offre en stationnement insuffisante dans le quartier très fréquenté par les usagers des lycées et des actifs venant de l'Est de Dijon,
- évoque des voitures "ventouses" pendant une ou plusieurs semaines dans ce secteur,
- signale que la suppression de dix-huit places n'est pas dramatique et ne changera pas la difficulté à se garer à proximité de son domicile,
- souhaite la création d'un grand parking dans ce secteur, à l'entrée de Dijon.

Contribution n°2:

- constate une offre en stationnement insuffisante dans le quartier.
- signale que le parking actuel n'est pas utilisé par le personnel de la Ville,
- déclare que de nouvelles constructions de logements aggraveront encore la pénurie de stationnement,
- remarque que le panneau installé sur site était mal placé et pratiquement « invisible »,
- souhaite connaître la localisation des 460 places gratuites, indiquées dans le dossier d'enquête publique.

Contribution n°3:

- réduire l'offre en stationnement ne semble pas pertinent,
- constate l'absence d'un parking public dans le secteur,
- signale que la desserte bus tramway est lointaine et qu'il est nécessaire de posséder une voiture, notamment pour aller à la gare,
- une construction nouvelle le long de la rue Berlier contribuerait encore à l'enlaidissement de la voie, étroite et sombre,
- la réalisation d'un espace vert serait préférable.

Contribution n°4:

- constate une offre en stationnement insuffisante dans le guartier,
- espère l'annulation de ce projet qui apportera des nuisances supplémentaires,
- propose de conserver le parking et vendre les bâtiments adjacents pour réaliser des commerces et le bâtiment principal pour une autre opération.

Contribution n°5 - Président de l'association des commerçants du quartier Jeannin :

- fait part de son inquiétude sur la disparition du parking Berlier,
- fournit une copie du dossier adressé à Monsieur le Maire en juin dernier concernant des préoccupations liées aux stationnements et aux problèmes de transports au centre-ville et la réponse apportée par Madame l'Adjointe au commerce,
- regrette de ne pas avoir été informé d'une enquête publique par rapport au parking Berlier,
- remarque que le panneau installé sur site était peu visible,
- évoque que la disparition du seul parking à l'Est du centre-ville représenterait une nouvelle difficulté pour les clients et les riverains,
- déclare qu'aucun projet à moyen où long terme n'est prévu pour résoudre les problèmes de stationnement,
- souhaite qu'une nouvelle enquête soit réalisée pour que l'ensemble des habitants et des commerçants puissent réellement s'exprimer afin d'éviter une décision trop hâtive.

Il est précisé que le commissaire-enquêteur a rencontré trois personnes, lors de sa dernière permanence en mairie.

Les éléments de réponses suivants peuvent être apportés aux remarques rapportées ci-dessus.

En ce qui concerne le stationnement dans ce quartier et le souhait de maintenir ce parking, il convient de signaler qu'environ 760 places de stationnement sont disponibles dans un rayon de 300 mètres autour du parking Berlier (100 payantes en longue durée, 200 payantes en courte durée et 460

gratuites). La suppression de ces dix-huit places représente 2,37% des places disponibles dans ce secteur et l'impact de leur disparition sera mineur.

Les places de stationnement du parking Berlier sont des places payantes longue durée. Afin de répondre aux souhaits des habitants et des commercants, favoriser la rotation des voitures en stationnement et diminuer le nombre de voitures ventouses, une vingtaine de places gratuites pourraient devenir payantes en courte durée, avec un tarif préférentiel pour les résidents. Cette politique de stationnement, réalisée en concertation et avec l'accord des habitants, à déjà été mise en œuvre avec succès sur d'autres quartiers de la ville.

Il est précisé que le programme immobilier envisagé répondra aux prescriptions réglementaires de l'éco-PLU. Cette opération sera dotée de son propre stationnement et un parking sera prévu en sous-sol du nouveau bâtiment de logements. Ainsi, la construction ou transformation de ce site n'accentuera pas les difficultés actuelles de stationnement.

Par ailleurs, Il est également rappelé que la Ville et le Grand Dijon poursuivent activement les actions en faveur du développement des modes de transport alternatifs à la voiture : nouvelle amélioration du réseau de transport urbain avec la réalisation du tramway, renforcement du réseau de navettes gratuites desservant le centre-ville, mise en place de stations de location de vélos (Vélodi), de vélos en location longue durée (Divia vélo), création de pistes cyclables, extension des zones piétonnes etc.

En ce qui concerne les remarques sur le manque de visibilité du panneau d'affichage sur site, son implantation à l'entrée du parking, sa visibilité depuis la rue, ses dimensions et la forme répondent aux normes légales. Il convient de préciser qu'un avis d'enquête a également été publié dans « Le Bien Public », et affiché en mairie quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celleci.

Après avoir apprécié les enjeux, avantages et contraintes de cette demande de déclassement, le commissaire-enquêteur a donc émis un avis favorable, assorti de la recommandation de proposer une offre de substitution au moins équivalente des dix-huit places perdues, par l'étude d'un stationnement payant de courte durée à trouver sur les 460 places gratuites du quartier. Cette recommandation sera analysée dans le cadre de la politique de la Ville en matière de gestion du stationnement et des flux de circulation.

Il est donc proposé de désaffecter et de déclasser du domaine public communal une emprise à usage de parking public, d'une superficie de 725 m².

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1- décider de désaffecter et de déclasser du domaine public communal une emprise à usage de parking public, d'une superficie de 725 m², rue Berlier;
- 2- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

Rapport adopté à la majorité :

pour : 46 contre : 9